

Objet : Approbation finale de la révision du SAGE de l'Audomarois

Présents

M. Alain MEQUIGNON	SmageAa, Président de la CLE
M. Philippe CARON	CR Hauts-de-France
Mme Sophie WAROT	Conseil départemental du 62
M. Bertrand PRUVOST	Maire de Saint-Martin-d'Hardinghem
M. Jean-François DENECHUE	Maire de Bayenghem-lès-Seninghem
M. Jean-Christophe CASTELAIN	Maire de Blendecques
M. Ghislain WILQUIN	Maire de Ouve-Wirquin
M. Philippe HOCHART	Maire de Merck-Saint-Liévin
Mme Christine SELLIER	Maire de Hallines
Mme Estelle DOUTRIAUX	Maire de Bourthes
M. Francis MARQUANT	Maire de Helfaut
M. Alain MASSEZ	CAPSO
M. Mathieu PRUVOST	CCPL
M. Patrick LAVOGEZ	CCHPM
M. Daniel DESCHODT	SED
M. Alain WARD	Association de la protection de la nature
M. Jean-Pierre CLIPET	Chambre d'agriculture
Mme Alice GEVAERT	Chambre de Commerce et d'Industrie
M. Jean-Claude LEPAISANT	FDAAPPMA62
M. Pierre DERNONCOURT	Fédération Départementale des Distributeurs d'Eau
Mme Alyssia MAGNIEZ	7 ^{ème} section des Wateringues
M. Benjamin BIGOT	Fédération Départementale des Chasseurs du 62
M. René DEGUILLAGE	Association de défense des consommateurs « UFC que choisir »
M. Jérémy CASE	Sous-préfecture de Saint-Omer
M. Benoît ANQUEZ	DDTM62
Mme Isabelle MATYKOWSKI	Agence de l'eau Artois Picardie
M. Xavier REGNIER	Voies Navigables de France

Présent en visio

M. Laurent LEJEUNE	DREAL Hauts-de-France
--------------------	-----------------------

Mandats

M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental du 62	Mandat à Mme Sophie WAROT
M. Pierre EVRARD	Maire de Wizernes	Mandat à M. Bertrand PRUVOST

M. Thierry CORNIER	Conservatoire Botanique de Bailleul	Mandat à M. Alain WARD
M. Didier BEE	Syndicat Mixte du PNR CMO	Mandat à M. Mathieu PRUVOST
M. Eric BEMBEN	Agence Régional de Santé	Mandat à M. Benoît ANQUEZ
M. Sébastien CROCHEMORE	OFB	Mandat à Mme Isabelle MATYKOWSKI

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L212-11 ainsi que R.212-26 et suivants relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et les articles L.122-4 à L.122-11 concernant l'évaluation environnemental ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 janvier 2013, approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2019, renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois,

Considérant la présence de 33 membres de la CLE, présents ou représentés, le quorum est atteint et la CLE peut valablement délibérer.

Le SAGE couvre le bassin versant de l'Aa pour une superficie de 665 km² et rassemble 71 communes sur 2 départements. Il se compose des documents suivants :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD)
- Le règlement du SAGE
- L'atlas cartographique
- Le rapport d'évaluation environnementale (article R. 122-20 du code de l'environnement)

La CLE a pris connaissance des observations émises lors des phases de consultation administrative et de Participation Par Voie Electronique (PPVE). Chaque observation a fait l'objet d'une réponse en CLE et a parfois engendré une modification dans la rédaction du SAGE. Ces observations ont été rassemblées dans un mémoire de réponse.

Le SAGE a été voté à l'unanimité :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

En conséquence, le SAGE révisé est adopté à l'unanimité.

**Le président de la CLE,
M. Alain MEQUIGNON**

